



UCB  
News

## Déclaration de transparence actualisée

**Participation au 10 janvier 2014 (conformément à l'article 14, §4, al. 2 de l'arrêté royal 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes).**

**Bruxelles (Belgique), le 15 janvier 2014 – 19h00 (CET) – information réglementée**

Conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, UCB SA annonce avoir transmis une déclaration de transparence actualisée à la FSMA.

Cette déclaration de transparence actualisée a été transmise en application de l'article 14, §4, al. 2 de l'arrêté royal 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes, en vertu duquel les indications comprises dans les déclarations de transparence précédentes doivent être actualisées, le 31 décembre de chaque année : (i) si des instruments financiers assimilés ont été exercés au cours de l'année civile et (ii) si des instruments financiers assimilés n'ont pas été exercés à la date d'échéance, sans qu'il en résulte pour autant un franchissement vers le bas de l'un des seuils.

Il a été procédé à cette actualisation, sans qu'il n'y ait eu de franchissement de seuil, par rapport à des instruments financiers assimilés inclus dans les déclarations de transparence précédentes du 5 octobre 2011 et du 1 mars 2012 :

- UCB SA a vendu à une Banque contrepartie en exécution d'un mandat discrétionnaire, avec une date de transaction le 5 mars 2013, 140.000 options, achetées en juin 2011, avec échéance le 20 mai 2016 ; en combinaison avec cette transaction, UCB SA a acquis de la même contrepartie 140.000 actions UCB (voir le communiqué de presse du 11 mars 2013) ;
- UCB SA a vendu à une Banque contrepartie en exécution d'un mandat discrétionnaire, avec une date de transaction le 12 mars 2013, 120.000 options, achetées en juin 2011, avec échéance le 19 mai 2017 ; en combinaison avec cette transaction, UCB SA a acquis de la même contrepartie 120.000 actions UCB (voir le communiqué de presse du 14 mars 2013) ;
- UCB SA a vendu à une Banque contrepartie, le 29 avril 2013, 200.000 options sur actions UCB, achetées en juin 2011, avec échéance le 17 mai 2013 ; le 29 avril 2013, en combinaison avec cette transaction, UCB SA a acquis de la même contrepartie 200.000 actions UCB (voir le communiqué de presse du 9 mai 2013).



A) Droits de vote	Notification précédente		Notification du 15 janvier 2014		
	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote		
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Attachés à des titres		
UCB SA	3.136.150	2.302.044	1,26%		
UCB Fipar SA	2.767.297	1.705.665	0,93%		
UCB SCA	1	0	0,00%		
<b>Total</b>		<b>4.007.708</b>	<b>2,18%</b>		
B) Instruments financiers assimilés	Notification du 15 janvier 2014				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% droits de vote
UCB SA	Options	Diverses échéances entre le 16/05/2014 et le 16/12/2015	Chaque jour jusqu'à la date d'échéance	<b>6.146.638</b>	<b>3,35%</b>
<b>TOTAL (droits de vote &amp; instruments financier assimilés)</b>				<b># droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
				<b>10.154.346</b>	<b>5,54%</b>

Afin de tenir compte des transactions récentes d'UCB SA sur ses actions propres (voir le communiqué de presse du 13 janvier 2014), la déclaration de transparence actualisée fait référence à la situation au 10 janvier 2014, et non pas au 31 décembre 2013.

Un aperçu mis à jour des participations importantes dans UCB SA est inclus dans la charte de gouvernance d'entreprise d'UCB SA, qui est publiée sur son site internet.

#### Pour plus d'informations

- Antje Witte, Investor Relations UCB  
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com
- Alexandra Deschner, Investor Relations, UCB  
T +32 2 559 9683, alexandra.deschner@ucb.com
- France Nivelles, Global Communications UCB  
T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com
- Laurent Schots, Media Relations, UCB  
T +32.2.559.9264, laurent.schots@ucb.com

#### A propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments innovants et de solutions visant à transformer la vie des gens souffrant de troubles sévères du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie plus de 9 000 personnes réparties dans plus de 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros en 2012. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole: UCB).

#### Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions du management. Toute déclaration, autre que des déclarations de faits historiques, sont des déclarations qui pourraient être jugées prospectives, en ce compris les estimations de revenus, de marges d'exploitations, de frais d'investissements, de cash ou toute autre information financière, les résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques escomptés ou tout autre estimation et résultat. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, l'incapacité à obtenir des approbations réglementaires nécessaires ou de les obtenir dans un délai raisonnable, les frais de recherche et développement, les changements de perspective au sujet de produits en voie d'élaboration ou de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou d'enquêtes

gouvernementales, les actions en responsabilité du fait des produits, les défis associés à la protection par brevets de produits et de produits en phase de développement, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, les changements ou incertitudes de dispositions fiscales ou de leur administration ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs. UCB fournit cette information à la date du communiqué de presse et décline expressément toute responsabilité quant à la mise à jour de toute information contenue dans ce communiqué de presse, qu'il s'agisse de confirmer les résultats réels ou de rapporter une modification des objectifs visés.

Rien ne garantit que les nouveaux produits en phase de développement atteignent l'homologation ou que les nouvelles instructions relatives à des produits existants soient développées ou homologuées. Les produits ou potentiels produits qui font l'objet de partenariats, joint-ventures ou de contrat de licence peuvent faire l'objet de différences selon les partenaires concernés. Aussi, UCB ou d'autres pourraient faire la découverte de problèmes de sécurité, de problèmes d'effets secondaires ou de problèmes de fabrication de leurs produits après leur commercialisation.

En outre, les ventes peuvent être impactées par les tendances internationales et domestiques des systèmes de santé, des coûts de soin de santé et des politiques de remboursement imposées par les tiers-payeurs, de même que les législations affectent le niveau des prix biopharmaceutiques et des remboursements.